

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 31 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

Présents : M. Serge CABAR Maire - M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint –
Mme Valérie MINIER 3^{ème} Adjointe
M. André LATAPIE - Mme Carla MESTRE - M. Guillaume NOGRABAT - Mme Françoise LALLART-GROC - Mme Marina PARROU

Excusé : M. Didier LACABANNE qui a donné procuration à Serge CABAR

Absent : Mme Maria AGRA

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO désigné par le conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
- 2) Vote du Budget Primitif 2025
- 3) Adhésion au service retraite du CDG65
- 4) Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

15-2025 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,
- Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26.03 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB : 30.48 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : 65.50 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5.87 %*

() dont majoration spéciale du taux TH (augmentation 0.81 % dans la limite de 0,81 % en 2024)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de **varier** (variation à partir du taux de référence 2024) **les taux d'imposition en 2025 et de les porter à :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB : 30.78 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : 66.14 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : 6.75 %

() dont majoration spéciale du taux TH (augmentation 0.82 % dans la limite de 0,82 % en 2025)*

Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

16-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	526 381.00 €	526 381.00 €
INVESTISSEMENT	108 840.00 €	108 840.00 €
Total	635 221.00	635 221.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	BP 2025
011	Charges à caractère général dont : 615221 Réfection toiture abri bus, poulailler, local 20 000 € 615221 Réfection maçonnerie poulailler 22 500 € 615231 Voirie Allée du Lavedan 47 600 € 615231 Voirie Chemin du Comte 13 322 € 615231 Trottoirs et mise à niveau regards 21 500 € 615232 Conformité EP Rue du Viscos 4 000 €	223 302,00 €
012	Charges de personnel + assurance statutaire	123 482,00 €
65	Autres charges de gestion	68 142,00 €
66	Charges financières	8 000,00 €
681 (042)	Dotations aux amortissement	73 442,00 €
681	Provisions créances non recouvrées	413,00 €
701249 (014)	Reverst Redevance pollution origine domestique	8 500,00 €
7068129 (014)	Reverst Modernisation réseau collecte	6 600,00 €
7392221 (014)	Fonds péréquation ressources cmnales et interco	4 500,00 €
023 (042)	Virt section investissement	10 000,00 €
	TOTAL	526 381,00 €

Articles	Recettes	BP 2025
002	Résultat fonct.reporté	68 044,00 €
6419	Remb rémunération personnel	20 000,00 €
70	Produit des services	2 000,00 €
7011	Vente eau+ redevance perfor reseaux	25 000,00 €
706811	Produit du service assainissement + redevance	34 500,00 €
701261	Redevance sur conso eau potable	7 000,00 €
706813	PFAC (part. financ assainist collectif)	9 050,00 €
731	Fiscalité	111 701,00 €
73	Impôts et Taxes	73 444,00 €
74	Dotations et participations	66 761,00 €
7473	FAR 2023 (Voirie Allée du Lavedan) 30.06.25	15 998,00 €
7473	FAR 2024 Réaff (voirie)	34 500,00 €
7473	Subv Conseil Dptal PGSSE	1 400,00 €
7488	Autres attrib (Ch Ribeiro Conformité EP Viscos)	4 000,00 €
75	Autres produits de gestion	36 600,00 €
76	Produits financiers	7,00 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	300,00 €
777 (042)	Quote part subvention invest.	16 076,00 €
	TOTAL	526 381,00 €

INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	BP 2025
OO1	Déficit d'investissement reporté	
2152	Installation de voirie (mobilié urbain fixé au sol)	15 000,00 €
21532	STEP (agitateur etc...)	10 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	2 000,00 €
1641	Remb. Emprunt	65 250,00 €
165	Remb. Caution	514,00 €
13911 (040)	Subv d'équipement amortissement	14 060,00 €
13938 (040)	Subv autres amortissement	2 016,00 €
	TOTAL	108 840,00 €

Articles	Recettes	BP 2025
OO1	Excédent d'investissement reporté	1 698,00 €
10222	FCTVA	7 700,00 €
10226	Taxe Aménagement	5 000,00 €
165	Caution Appartement	500,00 €
1323	FAR 2024 Réaff (Etudes cœur de bourg...)	10 500,00 €
2804182 (040)	Amortissement Rénov EP - Raccor lot	5 796,00 €
281531 (040)	Amortissement eau	15 150,00 €
281532 (040)	Amortissement assainissement	52 496,00 €
021 (040)	Virement du fonctionnement	10 000,00 €
	TOTAL	108 840,00 €

17-2025 : ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CDG65

Le conseil municipal,

L'exposé du maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

INFORMATION DIVERSE

- Monsieur le maire donne lecture du courrier en date du 17.03.2025 de Mme Corinne CAPDEQUI-PEYRANERE domiciliée 2 Rue de la Coumette à Ayzac-Ost. Elle sollicite l'autorisation pour installer une boîte à livres, fils, graines... sur la commune.

M. le maire rappelle que des travaux de restauration concernant l'ancien poulailler situé sur la petite place rue de l'Eglise sont budgétisées et sont un préalable à toute utilisation. Cet emplacement serait le lieu le plus propice à ce projet.

Après achèvement des travaux (réfection couverture et réfection partielle de maçonnerie) le conseil municipal souhaite donner un avis favorable pour autoriser Mme CAPDEQUI-PEYRANERE à installer une boîte à livres. Dès la fin des travaux, la mairie prendra contact avec cette dernière pour la mise en place des différentes formalités et organisation.

La séance est levée à 23 h 00

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 26 mai 2025 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 19 mai 2025.

DÉLIBÉRATIONS :

15-2025 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025

16-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

17-2025 : ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CDG65

Nom	Fonction	Signature
CABAR Serge	Maire	
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire Secrétaire de séance	